



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Département de l'internationalisation et
de la valorisation du système scolaire
DREIC DIVSS
DREIC-D2023-013311
dreic.divss@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Délégation aux relations
européennes et internationales
et à la coopération**

Paris, le

24 JAN. 2024

La déléguée aux relations européennes
et internationales et à la coopération

à

Madame la directrice générale de l'agence pour
l'enseignement français à l'étranger

Objet : Avis favorable à une demande d'ouverture de section internationale

L'arrêté modificatif NOR : MENE 2402150A fixant la liste des sections internationales et classes menant à l'option internationale du baccalauréat intitulée « baccalauréat français international » (BFI) dans les écoles, collèges et lycées est paru au *Journal officiel de la République française*.

Votre demande d'ouverture de section internationale américaine de classe de seconde et d'un cycle terminal menant au BFI section américaine, parcours bilingue au Lycée de ville de Zouk Mosbeh (Adonis) (UAI – 2050039D) au Liban, a été étudiée lors de la commission ministérielle d'examen des candidatures de sections internationales et classes menant au BFI.

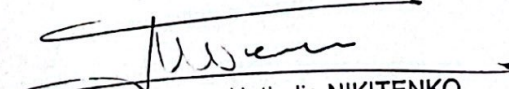
J'ai l'honneur de vous informer que cette demande a reçu un avis favorable de la commission assorti des recommandations suivantes.

L'établissement veillera :

- à mettre les modalités d'admission des élèves en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- à recruter la ressource humaine nécessaire à couvrir l'ensemble des besoins.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute explication complémentaire sur les conditions d'ouverture et de mise en place d'une section internationale.

La déléguée aux relations européennes et internationales
et à la coopération



Nathalie NIKITENKO

CPI : Monsieur le secrétaire général